



Schaan/LI, 30 janvier 2014

Communiqué de presse sur la stratégie européenne pour les Alpes

Macrorégion Alpes : nous sommes prêts !

La stratégie macrorégionale pour les Alpes a été décidée il y a cinq semaines. Et pourtant, la société civile est toujours dans l'incertitude : les États et les Régions discutent encore si les représentants de la société civile pourront participer activement aux travaux du groupe de pilotage, et viennent de repousser de nouveau les débats. Des ONG et des réseaux sont prêts à participer à la construction de cette « maison pour l'Arc alpin », si on leur donne accès au chantier.

Huit ONG et réseaux des Alpes ont une vision : pour eux, la macrorégion est une maison, un abri qui protège l'Arc alpin. La maison assure à ses habitants une bonne qualité de vie, et s'insère avec respect dans la nature. Les matériaux écologiques utilisés pour sa construction proviennent de la région. Elle est bien desservie par les transports publics, et il y a de la place pour les piétons et les cyclistes. La maison n'a pas de problème énergétique, car ses habitants savent qu'ils doivent utiliser l'énergie à bon escient. Ces huit ONG et réseaux représentants de la société civile – CIPRA International, ISCAR, « Alliance dans les Alpes », le CAA, « Ville des Alpes de l'Année », le WWF, proMONT-BLANC et l'IUCN – sont prêts à construire la maison de la macrorégion avec les États alpins, les Régions, l'Union européenne et la Convention alpine.

La société civile attend une réponse

Les ONG et réseaux ont formulé leurs idées pour un tel toit pour l'Arc alpin – la macrorégion Alpes – et les ont déposées sur la table des négociations. Alors que la décision de principe de lancer une stratégie macrorégionale pour les Alpes a été prise le 19 décembre 2013, elles attendent toujours la réponse des responsables pour savoir si elles peuvent participer ou non à ce processus.

Pour construire une maison, on a besoin de nombreux intervenants : ingénieurs, architectes, artisans. Il ne serait pas souhaitable que les habitants ne soient impliqués qu'à la remise des clés. Si la maison ne leur plaît pas, ils vont vouloir la transformer, la rénover, peut-être même la démolir. S'ils s'y sentent bien, en revanche, ils vont la remplir de vie. Ce qui est aussi une bonne nouvelle pour les ingénieurs, les architectes et les artisans. Les ONG et réseaux, représentants de la société civile, sont des médiateurs pour la stratégie macrorégionale. Ils apportent à l'Europe leurs expériences de réseaux dans les Alpes. Mais pour cela, ils doivent être impliqués dès le départ dans l'élaboration de la stratégie européenne pour l'espace alpin. La société civile doit pouvoir participer activement dès le départ à la construction de la macrorégion, et ne pas être impliquée uniquement lorsque le gros œuvre sera achevé. RSVP.

Le présent communiqué et le document de position commun des huit organisations peuvent être téléchargés sur : www.cipra.org/fr/presse/communiqués-de-presse.

Pour toutes questions, prière de contacter:

Commission Internationale pour la protection des Alpes CIPRA, Claire Simon, Tel. +423 273 53 53

Comité scientifique intern. pour la recherche alpine ISCAR, Thomas Scheurer, Tel. +41 79 228 81 52

Réseau de communes Alliance dans les Alpes, Marc Nitschke, Tel. +49 171 93 82 167

Club Arc Alpin CAA, Veronika Schulz, Tel. +49 89 21 12 24

L'association Ville des Alpes de l'Année, Thierry Billet, Tel. +33 4 50 33 88 88

World Wide Fund For Nature WWF, Sergio Savoia, Tel. +41 91 820 60 81

proMONT-BLANC, Barbara Ehringhaus, Tel. +41 22 776 5722

Union intern. pour la conservation de la nature UICN, Wolfgang Burhenne, Tel. +49 228 269 22 12

CIPRA International, ISCAR, Alliance dans les Alpes, CAA, l'association Villes des Alpes de l'année, WWF, proMONT-BLANC et IUCN sont des organisations observatrices officielles de la Convention alpine. Elles participent activement au développement et à la mise en œuvre de ce traité international.

La **Convention alpine** est un accord entre les huit États alpins (Allemagne, Autriche, France, Italie, Liechtenstein, Monaco, Suisse et Slovénie) et l'Union européenne visant à promouvoir la protection des Alpes et leur développement durable. Au niveau mondial, la Convention alpine est le premier accord de droit international ayant un caractère contraignant pour la protection d'une région de montagne.